



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DES LANDES

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 24 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze, le mardi 24 juin à 14 h 30, le Conseil d'administration dûment convoqué s'est réuni dans les locaux du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DEYRES, Maire de Morcenx.

Etaiant présents, outre le Président :

- Monsieur Jean-Marie BOUDEY, Maire de Luxey
- Madame Danielle BEROT, Maire d'Estibeaux
- Madame Françoise DARTIGUE-PEYROU, Maire de Montfort-en-Chalosse
- Madame Michèle LABEYRIE, Maire de St-Vincent-de-Tyrosse
- Monsieur Jean-François BROQUERES, Maire de Tartas
- Monsieur Gilles COUTURE, Mairie de Geaune
- Monsieur Marc DUCOM, Maire d'Ychoux
- Monsieur Serge LANSAMAN, Président d'Hagetmau Communes Unies
- Madame Rose-Marie ABRAHAM, Maire de Garrosse
- Monsieur Jean-Marie SAUBANERE, Maire de Laluque
- Monsieur Jean-Yves MONTUS, Maire de Soustons

Etaiant absents et/ou excusés :

- Monsieur Alain DUDON, Maire de Biscarrosse
- Monsieur Robert DESSALLES, Maire de Mimbaste
- Madame Christine DARDY, Maire de St-Martin-de-Seignanx
- Monsieur Gérard MOREAU, Maire de Sabres
- Monsieur Alain DUPRAT, Président Communauté de communes de Roquefort
- Monsieur François SALLIBARTAN, Maire de Pouydesseaux
- Madame Aline LALANNE, Maire de St-Loubouer
- Monsieur Jean-Pierre BEGUERY, Maire de Castets
- Monsieur Jean-Marc LESPADE, Maire de Tarnos
- Monsieur Philippe LATRY, Maire de St-Justin
- Monsieur Jean-Pierre DALM, Président Communauté de communes du Cap de Gascogne St-Sever

Assistaient également à la réunion : Monsieur Dominique SAVARY, Directeur du Centre de gestion et Monsieur Gilles MARLIN, Payeur départemental.

Le Président procède à l'appel des membres de l'assemblée et la séance est ouverte à 14 h 45.

Convention d'adhésion CDG 40 - Offre de service CT / CHSCT

Dans le cadre des dernières modifications législatives et réglementaires relatives au fonctionnement des Comités Techniques et des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, il me paraît très important que le CDG puisse proposer une offre de service CT / CHSCT.

Les différents services concernés ont souhaité rédiger une offre de service gratuite afin d'aider et d'accompagner les collectivités qui devront assurer le fonctionnement d'un CT / CHSCT autonome.

La convention ci-annexée précise l'objet de cette offre de service totalement innovante qui répond au souci de sécuriser juridiquement les collectivités dans la gestion de ces instances. Elle vise également à confier au CDG le rôle de tiers médiateur, facilitateur du dialogue social grâce à l'expertise de ces différents services qui pourront être mobilisés en tant que de besoin.

Il s'agit d'une convention d'adhésion à la carte, sans surcoût pour les collectivités ; il appartiendra aux collectivités intéressées de nous indiquer la réalité des missions qu'elles souhaiteront nous confier.

Les différentes études réalisées par nos services font apparaître que 56 collectivités ou établissements publics seront dotés d'un CT local ou commun (cf. document ci-annexé) ce qui représente environ 7 400 fonctionnaires stagiaires et titulaires, agents non titulaires de droit public et agents non titulaires de droit privé.

Je précise qu'il ne s'agit pas de se substituer à la collectivité ou à l'établissement mais plutôt de l'accompagner dans le fonctionnement de ses instances CT / CHSCT à titre de conseil.

Il s'agit d'un positionnement totalement innovant.

Je vous propose de décider de la mise en place de ce nouveau service et d'approuver la convention qui sera proposée à l'adhésion des collectivités qui le souhaitent.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Approuve l'offre de service Comité Technique / Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail telle qu'indiquée dans la convention d'adhésion à la carte ci-annexée.

Précise que cette convention d'adhésion gratuite sera proposée aux 56 collectivités ou Etablissements Publics qui seront dotés d'un CT local ou commun autonome.

Autorise Monsieur le Président à intervenir à toutes pièces et formalités se rapportant à cette convention.

Composition du comité technique - Elections professionnelles du 4 décembre 2014

Sur la base des dispositions du décret n° 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, lors des dernières élections professionnelles de 2008, le Comité Technique Paritaire (CTP) placé auprès du CDG avait été organisé comme suit :

- 10 membres représentant les personnels (10 titulaires + 10 suppléants)
- 10 membres représentant les élus des collectivités et établissements publics comptant moins de 50 agents (10 titulaires + 10 suppléants)

Il s'avère qu'il résulte des nouvelles dispositions législatives et réglementaires applicables lors du renouvellement des instances, qu'il appartient dorénavant au conseil d'administration du CDG, de déterminer par délibération :

- le nombre de représentants du personnel, dans la fourchette de 7 à 15 représentants (article 1^{er} du décret n°85-565 du 30/05/1985)
- la conservation ou non du paritarisme entre les 2 collèges,
- la prise en compte ou non du vote du collège représentant les élus des collectivités et établissements publics (article 26 du décret n°85-565 du 30/05/1985)

il m'a paru utile de vous informer d'ores et déjà des modalités qui pourraient être appliquées au futur Comité Technique (CT) qui sera mis en place après les élections professionnelles du 4 décembre 2014 :

- Nombre de représentants du personnel : 10 membres (10 titulaires + 10 suppléants)
- Respect de la parité numérique entre le collège représentant les personnels et celui représentant les élus des collectivités et établissements publics

De plus, grâce à ce fonctionnement à égalité de membres, le futur Conseil d'Administration pourrait prévoir que, pour chaque dossier dont sera saisi le Comité Technique, il soit procédé à 2 votes séparés :

- le vote des représentants du personnel
- le vote des représentants des élus.

Sur ces bases, et conformément à l'article 1^{er} du décret n°85-565 du 30/05/1985, il va être procédé à une consultation officielle de l'ensemble des organisations syndicales représentatives pour que le futur Conseil d'Administration du CDG puisse fixer, par délibération expresse courant septembre 2014, les règles relatives au fonctionnement du futur Comité Technique placé auprès du Centre de gestion.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Décide d'autoriser le Président du Centre de gestion à mettre en œuvre la consultation officielle de l'ensemble des organisations syndicales représentatives conformément aux dispositions de l'article 1 du décret n°85-565 du 30/05/1985.

Accepte les propositions sus visées du Président relatives au fonctionnement du futur Comité Technique

Autorise Monsieur le Président à intervenir à toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Convention cadre relative à la désignation d'un tuteur pour accompagner la formation d'étudiants en partenariat avec le Centre de gestion des Landes (2014 / 2015 / 2016)

Par délibération en date du 2 avril 2013, notre Conseil d'administration a décidé d'approuver le principe de la mise en place de deux conventions :

- Une convention réseau tuteur étudiant
- Une convention spécifique réseau tuteur emplois d'avenir

La convention spécifique réseau tuteurs emplois d'avenir a été adoptée le 2 avril 2013. S'agissant de la convention tuteur étudiant, elle a enfin été validée par les Universités de Bordeaux, de Pau, et par Pôle Emploi. Il est indispensable d'approuver une convention cadre relative à la désignation d'un tuteur pour accompagner la formation d'étudiants en partenariat avec le CDG des Landes.

Cette convention est très semblable à la convention du réseau tuteur emplois d'avenir mais prend néanmoins en compte quelques spécificités à la demande des Universités de Bordeaux, Pau, mais également de Pôle Emploi.

Cette convention s'appliquera au titre des années 2014, 2015 et 2016. Le montant de l'indemnité tuteur versée chaque année sera quant à elle de 300 euros nets.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Décide d'approuver la convention cadre ci-annexée relative à la désignation d'un tuteur pour accompagner la formation d'étudiants en partenariat avec le Centre de gestion des Landes

Précise que cette convention s'appliquera au titre des années 2014, 2015 et 2016.

Indique que le montant de l'indemnité tuteur versée chaque année sera quant à elle de 300 euros nets.

Autorise Monsieur le Président à intervenir à toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Présentation du nouveau site internet du Centre de gestion des Landes après refonte totale

Madame Geneviève Durand, Directrice-adjointe du Centre de gestion, procède à la présentation du nouveau site internet du CDG 40. Ce projet a mobilisé depuis près de deux ans les six centres de gestion suivants : Corrèze, Dordogne, Gers, Landes, Lot et Garonne, Hautes-Pyrénées.

L'objectif de ce nouveau site est de le rendre plus accessible et plus convivial, en optimisant le maximum de fonctionnalités. Il s'agit d'un projet très important, ce site internet partagé étant le vecteur de communication privilégié de ces six centres de gestion. Madame Geneviève Durand, pendant plus de 1 heure et quart, a procédé à la présentation des multiples rubriques de ce nouvel outil présenté avec une nouvelle charte graphique.

L'ensemble des administrateurs saluent cette réalisation qui fera l'objet, à l'initiative de Monsieur Jean-Claude Deyres, d'une présentation officielle entre les six centres de gestion concernés à l'automne prochain.

D'ores et déjà, Madame Geneviève Durand indique qu'une présentation de ce site sera effectuée à destination des collectivités landaises le jeudi 3 juillet 2014 à Saubrigues et le vendredi 4 juillet 2014 à Morcenx.

S'agissant de la communication interne au CDG 40, à la demande de Monsieur Dominique Savary, Madame Geneviève Durand procédera à la présentation de ce nouveau site le lundi 7 juillet prochain de 9 h à 12 h.

A l'unanimité, les administrateurs félicitent Madame Geneviève Durand pour ce travail considérable. Ils félicitent les équipes juridiques et techniques du CDG 40 et des services du CDG 40 pour leur totale implication. Ce nouveau site est un succès, cela méritait d'être signalé. Grâce à la mutualisation des six centres de gestion, nous sommes dotés d'un nouvel outil de communication réalisé à des coûts totalement maîtrisés, les centres de gestion ayant réalisé eux-mêmes le développement complet de ce nouveau site.

Installation du nouveau Conseil d'administration du Centre de gestion

Monsieur Jean-Claude Deyres donne lecture de la note technique relative à la composition du nouveau conseil d'administration du Centre de gestion. Il indique d'ores et déjà à tous les administrateurs de nouveau candidats que l'installation du nouveau conseil d'administration se déroulera le mardi 15 juillet 2014 à 9 heures.

Monsieur Jean-Claude Deyres précise que les deux listes suivantes ont été présentées par l'AML :

ELECTION DES REPRESENTANTS DES COMMUNES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CDG 40

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
1	M. Jean-Claude DEYRES Maire de Morcenx	M. Marc DUCOM Maire d'Ychoux
2	Mme Danielle BEROT Maire d'Estibeaux	M. Patrick LACLEDERE Maire de Capbreton
3	M. Alain DUDON Maire de Biscarrosse	M. Jean-Marie ESQUIE Maire de Campet et Lamolère
4	Mme Rose-Marie ABRAHAM Maire de Garrosse	M. Serge POMAREZ Maire de Heugas
5	M. Jean-François BROQUERES Maire de Tartas	M. Gilles DUCOUT Maire de Saint Julien en Born
6	Mme Marie-Pierre SENLECQUE Maire de Le Sen	M. Gérard APESTEGUY Maire de Laglorieuse
7	M. Christian ERNANDORENA Maire de Parentis en Born	M. Michel HERRERO Maire d'Estigarde
8	M. André LAFITTE Maire d'Orist	M. Stéphane BARLAUD Maire de Gabarret
9	M. Jean-Yves MONTUS Maire de Soustons	M. Jean-Claude DAULOUEDE Maire de Tosse
10	Mme Jeanne COUTIERE Maire de Maillères	M. Bernard ROUMAT Maire de Villeneuve de Marsan
11	Mme Anne-Marie DETOUILLO Maire de Gourbera	M. Jean-Jacques DARMAILLACQ Maire d'Amou
12	Mme Véronique GLEYZE Maire de Pouydesseaux	M. Philippe MORA Maire de Donzacq
13	M. Gilles COUTURE Maire de Geaune	M. Philippe LATRY Maire de Saint Justin
14	Mme Maryvonne FLORENCE Maire de Le Frêche	M. Michel LESCLAUZE Maire de Mimbaste
15	M. Christian HARAMBAT Maire de Liposthey	M. Jean-Marc LARRE Maire de Biaudos
16	M. Serge TINTANE Maire de Parleboscq	M. Alain DUPRAT Maire de Bourriot Bergonce
17	M. Jean-Marc LESPADÉ Maire de Tarnos	M. Serge EXPERT Maire de Créon d'Armagnac
18	M. Gérard MOREAU Maire de Sabres	M. Christian DUCOS Maire de Souprosse
19	M. Albert TONNEAU Maire de Linxe	M. Alain GAUBE Maire de Labastide d'Armagnac

20	M. Guy REVEL Maire de Le Vignau	M. Michel PENNE Maire de Saint Geours de Marenne
21	M. Eric DUCOS Maire de Mugron	M. Francis CAZAUX Maire d'Aurice
22	M. Stéphane DELPEYRAT Maire de Saint Aubin	Mme Mireille MULTEAU Maire de Moliets et Maâ
23	Mme Fabienne LABY-FAUTHOUX Maire de Poyanne	M. Jean-Marc BILLAC Maire de Pontenx les Forges
24	Mme Ghislaine LALANNE Maire de Caupenne	M. Michel BASTIAT Maire de Saint Vincent de Paul
25	M. Yves SAINT-MARTIN Maire de Taller	M. Patrick SABIN Maire d'Escource
26	M. André CAZAUX Maire de Gamarde les Bains	M. Jean-Luc DELPUECH Maire de Labenne
27	M. Daniel GIBIER Maire de Gibret	M. Pierre INDA Maire de Saint Michel Escalus
28	M. Gérard LE BAIL Maire de Narrosse	Mme Nadine FABERES Maire de Latrille
29	M. Pierre FROUSTEY Maire de Vieux Boucau	M. Christian CENET Maire de Bougue
30	M. Pierre MALLET Maire de Benquet	M. Dominique CLAVE Maire de Bretagne de Marsan
31	M. Jean-Luc BLANC-SIMON Maire de Brocas	Mme Maryline BEYRIS Maire de Doazit
32	M. Philippe MOUHEL Maire de Castets	M. Jean HIRIGOYEN Maire de Samadet
33	M. Vincent LAGROLA Maire de Goos	M. Jean-François LATASTE Maire de Habas
34	M. Jean-Michel LALANNE Maire de Classun	M. Pierre CHANUT Maire de Roquefort
35	M. Bernard MAGESCAS Maire de Misson	M. Bernard DUPONT Maire de Labatut
36	M. Marcel PRUET Maire d'Audignon	M. Jacques DOUSSANG Maire de Hontanx
37	M. Serge JOURDAN Maire de Losse	M. Serge SORE Maire de Luxey
38	M. Jean-Paul DUPIN Maire de Montfort en Chalosse	M. Vincent LESPERON Maire de Saint Yaguen

**ELECTION DES REPRESENTANTS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CDG 40**

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
1	M. Serge LANSAMAN Président de la communauté Hagetmau Communes Unies	M. Gérard NAPIAS Président de la Communauté de communes Côte Landes Nature
2	M. Jean-Louis PEDEUBOY Président de la Communauté de communes de la Haute Lande	M. Eric GUILLOTEAU Président de la Communauté de communes du Seignanx

3	M. Guy BERGES Président de la Communauté de communes des Landes d'Armagnac	M. Jean-Yves ARRESTAT Président Communauté de communes du Pays de Villeneuve en Armagnac landais
4	Mme Christine FOURNADET Présidente de la Communauté de communes Côteaux et Vallées des Luys	Mme Elisabeth BONJEAN Présidente de la Communauté d'agglomération du Grand Dax
5	M. Jean-Jacques DUTOYA Président de la Communauté de communes du Tursan	M. Pierre DUFOURCQ Président de la Communauté de communes du Pays Grenadois
6	M. Patrick LACAZE Président de la Communauté de communes de Pissos	M. Pierre DUCARRE Président de la Communauté de communes du Pays d'Orthe

Conformément à la réglementation, après les élections au conseil d'administration, devraient être amenés à siéger au titre des représentants des communes : 19 titulaires et 19 suppléants, au titre des représentants des établissements publics : 3 titulaires et 3 suppléants.

A ces élus, s'ajouteront les représentants des collectivités et établissements socle non affiliés ainsi que les représentants du Conseil général, le Département ayant adhéré au socle commun (cf. note).

Présentation du projet de nouveau logo

Depuis plusieurs mois, les services du CDG 40 avaient constaté que nous étions un des rares centres de gestion à continuer d'utiliser la « Marianne » comme logo officiel de notre établissement.

Un travail a été entrepris en interne et compte-tenu de la multiplicité des propositions, il est apparu nécessaire de s'adjoindre l'aide technique de l'Agence Caractères. La mission confiée à cette agence est d'une part de nous aider à finaliser le futur logo du CDG 40 mais également, en étroite relation avec le service communication du CDG 40, d'établir la nouvelle charte graphique. Cette nouvelle charte graphique devra faire l'objet d'un document écrit très précis qui s'imposera à tous les services du CDG et cela pour tous leurs moyens de communication. Le futur logo sera intégré au nouveau site internet et dès approbation de la charte graphique correspondante, une note technique précisera les règles spécifiques que devront appliquer tous les services dans la déclinaison de cette charte graphique.

Monsieur Dominique Savary présente le document préparé par le service communication et l'Agence Caractères. Il s'agit d'arrêter un logo correspondant à l'activité et au dynamisme de notre établissement, tout en étant totalement en adéquation avec notre territoire.

Les membres du conseil d'administration approuvent totalement ce nouveau logo, se félicitent de son graphisme et des couleurs retenues. Ils souhaitent effectivement qu'à partir de ce nouveau logo, une charte graphique soit réalisée et mise en œuvre dès finalisation de ce document par tous les services.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président demande si l'assemblée a encore des questions à poser.

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 15 h 30.

Fait à Mont-de-Marsan, le **24 JUIN 2014**

Vu, le Président,


